

Règlement pêche année 2026

Pêche au carnassier

Pour l'ouverture de la pêche du brochet et du sandre la réglementation fédérale et en vigueur sur le plan d'eau !

1 lancer autorisé, la pêche se pratique sur l'ensemble du plan d'eau hormis la berge du camping.

La pêche se pratique uniquement aux leurres avec de préférence les ardillons écrasés,

Le no-kill est obligatoire et doit être effectué de manière responsable avec l'épuisette, l'écarteur et la pince pour le brochet !

Les silures peuvent être prélevés .

Pour la pratique de cette pêche la carte fédérale de l'AAPPMA d'Attichy + l'option étang est obligatoire.